MIS À JOUR LE 28/10/2026

Médicaments en accès direct (MMO)

Garantir la sécurité sanitaire et la sécurité des patients

L'ANSM définit la liste des médicaments qui peuvent être présentés en accès direct dans les pharmacies (liste des médicaments de médication officinale (MMO)) selon des critères choisis pour garantir la sécurité sanitaire et la sécurité des patients :

Ainsi, sur demande du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché (AMM) ou de la personne ayant procédé à l'enregistrement prévu à l'article L.5121-14-1 du code précité, le directeur général de l'ANSM inscrit sur cette liste les médicaments répondant aux critères énoncés à l'article R.5121-202 précité.

Ces critères sont les suivants :

- Le médicament ne figure pas sur la liste mentionnée au premier alinéa de l'article L. 162-17 du code de la sécurité sociale ;
- L'AMM n'indique pas qu'il est soumis à prescription au titre d'une des catégories prévues à l'article R. 5121-36 ;
- Les indications thérapeutiques, la durée de traitement et les informations figurant dans la notice permettent son utilisation, avec le conseil particulier du pharmacien d'officine prévu à l'article R. 4235-48, sans qu'une prescription médicale n'ait été établie ;
- Le contenu du conditionnement en poids, en volume ou en nombre d'unités de prise est adapté à la posologie et à la durée de traitement recommandées dans la notice ;
- L'AMM ou la décision d'enregistrement ne comporte pas d'interdiction ou de restriction en matière de publicité auprès du public en raison d'un risque possible pour la santé publique.

Évolution de la liste

La liste est mise à jour régulièrement, suite à l'évaluation des demandes faites par les industriels.

Les médicaments nouvellement ajoutés apparaissent en gras: leur mise à disposition devant le comptoir ne devra intervenir qu'après publication sur le site Internet de l'ANSM.

Liste des médicaments de médication officinale en allopathie, homéopathie et à base de plantes

SOMMAIRE

Médicaments en accès direct : Informations pour les professionnels de santé

Médicaments en accès direct : Informations pour les patients